



Commune de BERTRANGE

## AVIS AU PUBLIC

Contact : Nadine SCHMIT  
26 312 334

Il est porté à la connaissance du public que par l'arrêté portant le n° 1/2021/0430/145 du 20 octobre 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire, à savoir

la société **PROXIMUS Luxembourg s.a.** a obtenu l'autorisation pour l'exploitation d'un émetteur d'ondes électromagnétiques à Leudelange, rue du Chemin de Fer, au lieu-dit « Roudebësch ».

Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.

  
Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 27 octobre 2021

  
Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

  
Georges FRANCK  
Secrétaire

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.

  
Commune de BERTRANGE

Bertrange, le 27 octobre 2021

  
Frank COLABIANCHI  
Bourgmestre

  
Georges FRANCK  
Secrétaire